

Toulouse, le 14/04/2023

**Dossier suivi par :**

Aurélié NEVES COELHO  
Chargée de développement  
Action sanitaire et sociale  
MSA MPS  
06.31.50.59.59

**NOTE D'OPPORTUNITE**

**Objet :** lancement de l'appel à projets Grandir en Milieu Rural 2023 - Mobilité et numérique

Madame, Monsieur le Directeur Général,  
Madame, Monsieur le Directeur,

Depuis 2021, la MSA a renforcé son positionnement à destination de l'Enfance – Jeunesse (0-25 ans) dans les territoires, en créant une nouvelle offre territoriale : « Grandir en milieu rural » dans sa nouvelle COG.

« Grandir en milieu rural » vise une contribution de l'institution dans le développement et l'amélioration des services et structures répondant aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales dans les territoires ruraux.

Cette offre est centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse regroupés en cinq thématiques, dont deux dites « émergentes » qui s'inscrivent sur un faible positionnement institutionnel et un besoin d'expertise au sein du réseau : le numérique et la mobilité.

Pour impulser une mobilisation institutionnelle sur ces thématiques émergentes et contribuer au développement d'une expertise interne, la Caisse Centrale lance depuis 2022 un appel à projets annuel destiné aux Caisses de MSA, leur permettant ainsi de soutenir des initiatives locales qu'elles jugent adaptées et pertinentes.

Cet appel à projet est officiellement reconduit pour l'année 2023.

Il doit permettre de répondre aux objectifs institutionnels suivants :

- Favoriser l'émergence de projets concourant au développement de la mobilité et du numérique dans les territoires ruraux ;
- Développer une expertise MSA sur les problématiques sociales et sociétales relatives au numérique et à la mobilité ;
- Permettre l'expérimentation, la capitalisation et l'essaimage ;
- Proposer aux caisses de MSA, un outil complémentaire pour une action institutionnelle globale et transversale dans les territoires.

Dans la continuité de 2022, l'appel à projets reste aligné sur les éléments de cadrage extraits du cahier des charges actuel.

Ces éléments de cadrage sont inscrits dans le dossier de candidature à compléter par le porteur de projet, en lien avec la caisse de MSA locale.

La candidature doit transiter par la caisse de MSA qui se positionnera sur les projets à remonter à la CCMSA et qui devra rédiger un commentaire sur la fiche de synthèse.

**La date de clôture de l'appel à candidature est fixée au lundi 12 juin 2023.**

Un jury se tiendra en septembre pour statuer sur les projets reçus.

Les caisses de MSA pour lesquelles un ou plusieurs projets seront retenus recevront une notification complémentaire GMR au plus tard à l'automne.

Les porteurs de projets ayant déjà obtenu un financement dans le cadre de l'édition précédente de cet appel à projets sont autorisés à déposer une nouvelle candidature, mais celle-ci ne sera pas considérée comme prioritaire.

Par ailleurs, pour favoriser la remontée de projets sur lesquels nous pourrions capitaliser une expertise, l'appel à projets est ouvert à tous les territoires ruraux.

Vous trouverez le dossier de candidature en annexe de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**La Direction**